

The logo for ASPI (Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac) features the acronym 'ASPI' in a large, bold, black sans-serif font. To the right of the acronym, the full name of the association is written in a smaller, black, all-caps sans-serif font, stacked in four lines: 'ASSOCIATION', 'SCOLAIRE ET', 'PARASCOLAIRE', and 'INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC'.

ASPI

ASSOCIATION
SCOLAIRE ET
PARASCOLAIRE
INTERCOMMUNALE
DU HAUT-LAC

ASSOCIATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC

LE COMITE DE DIRECTION

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2022

Préavis No 01/2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

En application des dispositions légales :

- de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956,
- du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979,
- des statuts de l'ASPIHL (art. 14 al. 5 + 6 et art. 31),

nous soumettons à votre approbation le rapport de gestion et les comptes 2022 de l'ASPIHL.

2. Rapport sur la gestion 2022

EFFECTIFS

L'Établissement de Villeneuve Haut-Lac comprend plusieurs sites, à savoir : Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve, soit 76 classes pour un total de 1'405 élèves et 159 enseignants et collaborateurs pédagogiques.

1'403 élèves, contre 1'348 une année auparavant et 1'301 en décembre 2020. Une augmentation régulière des effectifs se confirme donc année après année.

Les deux sites de Roche (Salines et Prés Clos) comptent 311 élèves, répartis dans 17 classes, en fonction de leur âge, les deux sites de Villeneuve (Lac et Tour-Rouge) 985 élèves dans 53 classes, Rennaz 37 élèves dans 3 classes, Noville 35 élèves dans 2 classes et Chessel 18 élèves dans 1 classe.

Les projections pour 2023-2028 nous montrent une évolution des effectifs en constante hausse. La situation actuelle de l'occupation des locaux est préoccupante. Des locaux supplémentaires seront indispensables afin d'offrir des conditions adéquates pour la rentrée 2024.

L'enseignement est actuellement dispensé dans 15 salles provisoires.

Pour la période 2024-2025, il faudrait 4 classes supplémentaires pour dispenser l'enseignement de manière optimale et compenser les 3 classes de Prés Clos qui seront supprimées pour la rentrée 2024, pour laisser place au projet scolaire DUO par la fondation Verdeil.

Les salles de gymnastique posent aussi problème.

Les 9 classes de 1H-2H sur le site de la Tour-Rouge, ne bénéficient pas des périodes réglementaires de gymnastique et les classes de Noville, Chessel et Rennaz n'ont pas accès à une salle de gymnastique proprement dite.

Le CODIR a entrepris plusieurs démarches (études) dans l'optique de nouvelles constructions scolaires, entre autres sur le site de la Tour-Rouge, sur la Commune de Rennaz, pour un dédoublement de la salle de gymnastique aux Narcisses, une étude de faisabilité d'une piscine couverte et une autre sur le site de la Tronchenaz.

Le CODIR travaille en permanence dans l'urgence car les besoins sont basés sur des hypothèses et il a le devoir de répondre aux enjeux d'une éducation performante.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Grâce à une gestion plus précise par le Comité de direction et une collaboration étroite avec les écoles, la charge des transports scolaires se monte à CHF 251'767.85 pour l'année 2022 (CHF 306'255.70 en 2021). Cette économie budgétaire importante a été réalisée par une adaptation des horaires scolaires aux lignes de bus, nous permettant de supprimer les multiples courses spéciales. L'ASPIHL poursuivra dans cette voie durant les prochaines années afin de contenir cette importante dépense.

Pour la sixième année consécutive, un titre de transport (Mobilis) valable entre Yverne et Territet a été remis à tous les élèves ; ils peuvent en conséquence bénéficier de transports gratuits pour leurs activités parascolaires et sportives.

Le système d'accompagnement des plus jeunes par un adulte entre l'école de Rennaz et l'arrêt de bus se poursuit. Au niveau des transports, de nombreuses séances de sensibilisation et prévention sont organisées dans le courant de l'année scolaire.

REPAS ET CANTINE SCOLAIRE

C'est non moins de 110 élèves inscrits régulièrement à la cantine scolaire de la salle paroissiale catholique qui ont bénéficié de repas à Villeneuve. Nous constatons que cette prestation devient de plus en plus demandée et nous devons bientôt rechercher de nouveaux locaux pour absorber le nombre croissant d'élèves.

Cette solution est appréciable pour les familles car, financièrement, une place en cantine leur coûte moins chère qu'en UAPE ainsi que pour les Communes car la cantine accueille depuis 2021 les élèves de 7 & 8P et pallie au manque de place d'accueil en UAPE.

COURSES D'ÉCOLES ET CAMPS

En 2022, 68 sorties ont eu lieu, soit 9 sorties sportives, 19 culturelles et 40 courses d'école.

Concernant les camps scolaires 10 classes de 5P et 7P ont participé à un camp d'été, 3 classes de 5P à un camp d'automne, 8 classes de 9^{ème} à un camp d'hiver et 5 classes de 11^{ème} à un voyage de fin d'études.

DEVOIRS SURVEILLES ET SPORTS FACULTATIFS

Nous constatons une reprise progressive après COVID-19 des sports facultatifs. De nombreuses activités sont proposées à nos élèves et sont fort appréciées. Il est à relever que l'EPS Villeneuve Haut-Lac est le seul site scolaire à proposer autant d'activités parascolaires et laisse la liberté à l'enfant de changer de sport en cours de semestre. 191 élèves de 5P à 11P se sont inscrits régulièrement aux diverses activités proposées.

3. Comptes 2022

Les comptes 2022, adoptés le 24 mars 2023 par le Codir, vous sont remis en annexe.

3.1. Compte de fonctionnement global

En préambule, le tableau ci-après compare les charges brutes des trois dicastères par rapport au budget.

	Comptes 2022	Budget 2022	Différence	
1. Administration	227'123.14	316'670.00	-	89'546.86
3. Bâtiments	3'546'454.72	3'556'056.00	-	9'601.28
5. Formation & jeunesse	1'093'486.77	1'452'300.00	-	358'813.23
	4'867'064.63	5'325'026.00	-	457'961.37

Commentaires :

- La comparaison avec 2021 n'est pas proposée car les comptes étaient établis pour une part par l'Aspihl (début d'activité) et pour une autre part par l'établissement scolaire (plan comptable différent).
- Les charges brutes sont inférieures de Fr. 457'961.37 par rapport au budget (-8.60%).

3.2. Compte de fonctionnement détaillé

1010.3003.00	Codir-rétributions		
	Fixe selon préavis 5/2021	Fr.	21'300.00
	Variable y compris ind. véhicule	Fr.	31'148.50
	Le début d'activité de l'Aspihl a engendré de nombreuses vacances pour la mise en route de l'Association, notamment le remplacement de l'architecte et de la secrétaire engagée en janvier, en raison d'un congé maternité.		
1010.3030.00	Cotisations AVS-AF-AC		
1010.3050.00	Ass. maladie et accidents		
	Les charges sociales ne sont pas prélevées, les indemnités étant versées aux communes délégatrices.		
1100.3011.00	Traitements		
1100.3030.00	Cotisations AVS-AF-AC		
1100.3040.00	Caisse de pensions – CIP		

1100.3050.00	Assurances maladie et accidents Fin d'activité de la chargée de projet au 31.01.2022.
1100.3101.00	Imprimés et fournitures Entre autres : constitution du stock en-têtes de lettres, enveloppes et cartes d'accompagnement floqués du logo de l'Aspihl.
1100.3161.00	Location bureau Soit les locaux occupés par la chargée de projets, libérés dès le 31.01.2022.
1100.3183.00	Frais bancaires Essentiellement l'intérêt négatif prélevé par la banque sur tout dépôt supérieur à Fr. 250'000.00.
1100.3185.00	Honoraires fiduciaire / architectes etc. Soit :
	- honoraires avocat pour litige droit du travail Fr. 8'717.25
	- fiduciaire – révision comptes 2021 Fr. 1'723.20
	- honoraires bureau Communication (site internet, création et maintenance) Fr. 5'050.00
	- étude de faisabilité d'un complexe scolaire et parascolaire à Rennaz Fr. 3'875.00
	- étude de faisabilité pour l'implantation d'une piscine couverte Fr. 13'667.15
1100.3185.01	Provision pour litige en cours En cours d'arbitrage.
1100.3522.00	Correction décompte N-1 Recettes enregistrées à double en 2021.
1100.4221.00	Revenu des comptes courants Soit intérêt négatif reçu pour l'emprunt finançant les modules/pavillons à Roche et Villeneuve.
1100.4522.xx	Participation des 5 communes Répartition de l'excédent de charges proportionnellement à l'art. 30 des statuts (population/élèves).
3540.3129.00	Chauffage Chauffage par climatiseur (voir compte 3540.3123.00 Electricité).
3540.3133.00	Produits de nettoyage Inclus dans la convention « conciergerie ».
3550.3123.00	Electricité Raccordement panneaux solaires en cours.
3550.3161.00	Location terrains. Budget surestimé.

3590.3522.00	Covid-19 – mesures désinfection Soit coût 2021 facturé hors délai.
5001.3182.00	Frais de téléphone Nouveau : raccordements ligne fixe, mobiles + internet.
5007.3653.00	Camps + séjours Budget proposé par la Direction des écoles, faible utilisation de l'enveloppe allouée.
5008.3662.00	Courses d'école Budget proposé par la Direction des écoles, faible utilisation de l'enveloppe allouée.
5009	Réfectoire surveillé Prestation repas en hausse constante.
5010.3188.00	Transports des élèves Budget proposé par la Direction des écoles, faible utilisation de l'enveloppe allouée. La différence est due à la réduction drastique des courses spéciales ainsi qu'à la réorganisation des courses scolaires.
5020	Patrouilleurs scolaires Non budgété. Patrouilleurs adultes, rétributions soumises aux charges sociales.
5100.3512.00	DGEO – convention prestations Résiliation par le Canton au 31.12.2021.
5200.3152.01	Travaux d'installation Compris dans la facture de fourniture des 5 écrans (voir c. 5200.3116.00 - achats de mat. équipement).
5200.3170.00	Promotions et manifestations Animations supplémentaires organisées.
5200.4350.00	Recettes diverses Y compris subside DGEO pour élèves intégrés.
5600.4350.00	Recettes diverses Soit décompte final 2021 Fondation les Airelles en faveur de l'Aspihl.

3.3. Bilan

9100.000	Caisse Disponible pour mouvements au guichet de l'Aspihl.
9101.000	PostFinance Enregistre les paiements « Mon Portail », soit : SSF, cantine, devoirs surveillés et camps sportifs.
9102.000	Banque Raiffeisen Enregistre tous les autres mouvements de trésorerie (encaissements + règlements factures fournisseurs).
9111.000	Débiteurs Principalement : DGEO, subsides pour enfants requérants d'asile + remboursements entretien machines à coudre et Arasape (50% du Pedibus Rennaz).
9111.010	Débiteurs de l'association
9115.010	Service dentaire scolaire Diverses prestations facturées aux parents.
9139.000	Actifs transitoires Loyers 2023 payés en 2022.
9143.400	P 01/21 – Roche-modules
9143.500	P 01/21 – Villeneuve-pavillons Investissements 2021, propriété de l'Aspihl, en voie d'amortissement.
9200.000	Créanciers Paiements reçus en 2022 mais qui concerne 2023.
9200.010	Créanciers collectifs Solde des fournisseurs 2022 payés en 2023.
9219.000	Dettes à court terme. Soit emprunt destiné à financer les investissements du P 01/21.
9258.020	Dépôt clés casiers Fr. 20.00 par élève, rendus à la fin de la scolarité.
9259.000	Passifs transitoires Versements excédentaires des 5 communes.
9259.001	Provision pour litige en cours V/commentaire c. 1100.3185.01.

9282.001 Fonds réserve Achats/Animation
Soit résultats clôture 3 comptes bancaires anciennement gérés par la Direction des écoles.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

VU le préavis No 1/2023 relatif aux comptes 2022 ;

OUI le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.

DECIDE

- D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 tels que présentés.
- De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion.

Au nom du Comité de Direction de l'ASPIHL :

Le Président :



Marc-Olivier Narbel



La Secrétaire :



Evelyne Raymond

Délégué du Comité de Direction : le Comité de Direction

Annexe : Comptes 2022